

Comment l'Unicef fait face à l'urgence ?

QUESTIONS/REPONSES



Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?

C'est une situation soudaine qui menace la vie et le bien être d'un grand nombre de personnes et qui nécessite le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection.

- Le rôle de l'UNICEF lors des situations d'urgence consiste à **protéger les enfants et les femmes**, à veiller à l'application rigoureuse des normes internationales* relatives à **leurs droits** et à leur offrir **des secours**. L'Unicef travaille en coopération avec des partenaires locaux et internationaux pour assurer des secours fiables, efficaces et rapides.

*La Convention de Genève par exemple.



Quelle est la différence entre l'action humanitaire en situation d'urgence et l'aide au développement ?

➔ **L'action humanitaire en situation d'urgence** vise à apporter pendant la « crise » une assistance et des secours vitaux pour limiter le plus possible le risque de décès chez les plus vulnérables (les populations les plus fragiles sont les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées). Elle vise aussi à apporter des conditions de survie acceptables pour toutes les populations sinistrées.

Les situations d'urgence peuvent être liées à des causes humaines (guerres et conflits) ou à des causes naturelles (séisme, ouragan...).

➔ **L'aide au développement**, quant à elle, a pour but d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants, d'induire des changements structurels avec l'appui des partenaires, la société civile, les autorités et les associations locales. Elle répond notamment aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

- L'Unicef intervient dans les situations d'urgence (approvisionnement en eau, en matériel de survie, en aliments thérapeutiques, vaccination, éducation, protection, etc.), mais assure également des actions de développement sur le long terme pour favoriser la mise en œuvre des droits de l'enfant (accès à l'école, aux services de base, etc.).



Comment est déployé le plan d'urgence par l'Unicef sur le terrain ?

L'Unicef a défini le cadre de ses interventions en fonction d'un découpage mondial en **7 zones régionales** (Afrique de l'Est et australe, Afrique de l'Ouest et centrale, Amérique et Caraïbes, Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe centrale et orientale et communauté des États indépendants, Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Pour chacune des zones, il y a un **bureau régional** qui coordonne les actions dans la région et par pays.

Au niveau de ces zones, une procédure de réponse aux urgences globale est établie. Cette procédure est ensuite affinée selon la zone régionale, puis par pays : dans chaque **bureau de terrain** (de pays) et en fonction du contexte du pays, un plan d'urgence est déployé.

- L'Unicef est donc toujours prêt, toujours proche des victimes parce qu'il est là avant, pendant, après les crises et parce qu'il a sur place :
 - le personnel permanent (les bureaux de l'Unicef sont présents dans les pays souvent depuis plusieurs dizaines d'années) ;
 - les biens prépositionnés (à la fois dans le pays et sur des plateformes régionales) ;
 - les contacts permanents avec les gouvernements et les ONG notamment.



Quels sont les secteurs d'action prioritaires de l'Unicef ?

Depuis 2005, les Nations unies ont développé dans le cadre de leur réponse aux urgences une **approche sectorielle** des activités :

→ les agences de l'ONU (PAM, UNICEF, HCR, UNDP, OMS...) sont responsables de différents secteurs d'intervention en fonction de leur expertise du problème (santé, nutrition, eau hygiène et assainissement, protection, éducation, abri, etc.) ;

→ la coordination des activités de l'ensemble des acteurs est d'une importance essentielle dans l'efficacité des secours en situation d'urgence.

- En situation d'urgence, l'Unicef est responsable de l'eau et de la nutrition, mais également de l'éducation (avec une autre organisation « Save the children »). Cela n'empêche pas une intervention de l'Unicef sur d'autres secteurs comme la protection des enfants (protection des enfants séparés de leur famille, lutte contre les trafics, etc.) et la santé en collaboration étroite avec d'autres organisations.



D'où partent les fournitures distribuées par l'Unicef ?

L'Unicef possède un **entrepôt mondial (base logistique) de fournitures** achetées en gros à Copenhague. C'est de cet entrepôt que part le matériel médical et technique destiné aux pays en difficulté. Mais l'Unicef prépositionne du matériel dans plusieurs régions du monde pour agir encore plus rapidement en situation d'urgence.



Quels kits d'urgence sont distribués par l'Unicef en situation d'urgence ?

L'Unicef envoie du matériel de secours pour les enfants et leurs familles.

→ Trousse familiale d'équipement pour l'eau

Les familles ont besoin d'eau salubre et d'un assainissement sûr, des conditions essentielles à la survie des enfants. Cette trousse d'équipement pour l'eau contient des bidons d'eau, des seaux, du savon et des comprimés pour la purification de l'eau.



→ Trousse de premiers soins

Cette trousse est conçue pour traiter les blessures et maladies à caractère bénin, comme une coupure, une brûlure superficielle, une infection oculaire. On trouve dans cette trousse des gants d'examen, des compresses, une couverture de survie...



→ **L'école en boîte**

L'éducation joue un rôle vital dans les situations d'urgence, car le retour à l'école permet la réintégration de l'enfant dans un environnement sain et protecteur. Le colis « l'école en boîte » fournit une aide à une classe de 80 élèves dans n'importe quel environnement : stylos, ciseaux, craies, cahiers, feutres... Du matériel pour les élèves et pour les enseignants.



→ **Mallette de jeux**

Le jeu peut redonner aux enfants l'espoir et le sentiment d'un retour à la vie normale. Dans la mallette de jeux, on trouve des balles, des sifflets d'arbitre, des ardoises, de la craie, des frisbees, des dossards... pour des dizaines d'enfants.

